



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne d'inspection des aliments



Notre vision :

Exceller en tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique fiable et respecté des Canadiens et de la communauté internationale.

Notre mission :

Veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ : PERSPECTIVES ET EXPÉRIENCES DU SECTEUR PUBLIC CANADIEN

Présentée par :

D^{re} MARTINE DUBUC

Vice-Présidente, Direction générale des sciences
Agence canadienne d'inspection des aliments

L'identification et la traçabilité des animaux au Canada

- Élaboration des systèmes de traçabilité dans le secteur de l'élevage au Canada
- Certains principes généraux et lignes directrices de la traçabilité adoptés par l'OIE

Historique – Points saillants

- 1990, création d'un groupe consultatif sur l'identification animale
- Adoption d'un règlement fédéral rendant obligatoire l'identification des bovins et des bisons (2001) et des ovins (2004) au Canada
- Création d'organisations responsables de la gestion des données de traçabilité et de l'implantation de politiques en traçabilité : l'Agence canadienne d'identification des bovins (1998) et Agri-Traçabilité Québec (2001)
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture s'engagent au développement d'un système national de traçabilité en agriculture et en alimentation, en débutant avec le secteur de l'élevage (2006)



Historique – Points saillants (suite)

- Création d'un comité consultatif entre l'industrie et les gouvernements (IGAC) pour établir les consensus sur le développement et l'implantation de la traçabilité (2007)
- Plusieurs provinces ont des initiatives :
 - L'Ontario crée ON-TRACE en 2007
 - L'Alberta annonce en 2008 l'implantation d'un système obligatoire de traçabilité pour l'élevage
 - Le Québec poursuit l'implantation et le développement dans plusieurs secteurs d'élevage



La traçabilité animale est un outil de gestion de la santé animale (notamment des zoonoses) et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires

Les systèmes canadiens d'identification et de traçabilité des animaux répondent aux objectifs suivants :

- Protection de la santé animale (surveillance et notification des maladies, détection et prophylaxie, programmes de vaccination)
- Protection de la santé publique (surveillance et notification des maladies zoonotiques et sécurité des denrées alimentaires)
- Gestion des situations d'urgence (catastrophes naturelles ou événements sanitaires dus à l'action de l'homme)



Lien entre la traçabilité animale et des produits d'origine animale -- respect des normes édictées en la matière par l'OIE et Codex

- En juin 2006, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent à développer un système national de traçabilité en agriculture et en alimentation
- La stratégie canadienne porte sur l'ensemble de la chaîne alimentaire incluant les produits d'animaux
- Les efforts initiaux sont concentrés sur le secteur de l'élevage au Canada
- Les directives de l'OIE et du Codex sont pris en considération dans le développement des systèmes de traçabilité



Un plan d'action doit être préparé

- Les systèmes de traçabilité sont développés en partenariat entre l'industrie et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- Une planification stratégique sur le développement et l'implantation de l'identification et la traçabilité animale a été élaborée par les gouvernements et l'industrie
- Le Comité consultatif industrie-gouvernements (IGAC) sur la traçabilité animale a identifié les principaux enjeux dans la mise en oeuvre de systèmes de traçabilité (22 représentants de l'industrie, 11 représentants gouvernementaux)
- Des groupes de travail ont été mis sur pied pour élaborer des pistes de solution, identifier les besoins, et échéanciers



L'Autorité vétérinaire doit établir un cadre juridique pour la mise en œuvre du système de traçabilité animale et son application dans le pays

- Les règlements fédéraux d'identification et de déclaration des déplacements des animaux sont sous l'autorité de la *Loi sur la santé des animaux* du Canada
- Les règlements sur l'identification des exploitations sont sous autorités légales provinciales
- Une loi nationale sur la traçabilité des animaux et des produits alimentaires est envisagée afin d'élargir le cadre réglementaire
- Une stratégie sur la mise en application réglementaire a été élaborée
 - Plusieurs outils coercitifs peuvent être utilisés par les inspecteurs, p.ex. avertissements, pénalités monétaires



La traçabilité animale doit être placée sous la responsabilité de l'Autorité vétérinaire

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

- Élabore les règlements, mise en application réglementaire
- Conduit des enquêtes de retraçage
- Vérifie la gestion et la véracité des données

Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC)

- Coordonne, collabore et supporte le développement et l'implantation de l'identification et la traçabilité animale
- Offre des programmes de soutien, mesure leurs efficacités

Gouvernements provinciaux et territoriaux

- Participent, collaborent et supportent le développement et l'implantation et l'identification de la traçabilité animale
- Géo-référencent et caractérisent les exploitations
- Peuvent élaborer leurs propres règlements de traçabilité

Des organisations qui représentent l'industrie, telles que l'Agence canadienne d'identification des bovins et Agri-Traçabilité Québec sont responsables de la gestion des informations

- Ententes entre ces organisations et les autorités vétérinaires



Considération de facteurs communs fondamentaux et comparaison des systèmes fondée sur l'équivalence des résultats obtenus

- Les systèmes de traçabilité canadiens sont basés sur trois piliers :
 - L'identification d'animaux et de produits agricoles
 - Le suivi des déplacements de ces animaux et produits identifiés
 - L'identification des exploitations
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie ont identifié les objectifs et résultats attendus par les systèmes :
 - Champs d'informations nécessaires à un retraçage
 - Normes
 - Délais
 - Objectifs de performance

Le champ d'application est défini en concertation entre l'Autorité vétérinaire et les autres parties intéressées

- Quatre productions agricoles ont été priorisées au Canada dans le développement de l'identification et la traçabilité animale :
 - Les bovins, les ovins, les porcins et la volaille
 - Les risques, opportunités, bénéfices, préparation et intérêt de l'industrie sont des critères qui ont été pris en compte
- Appui aux autres productions agricoles non priorisées
 - p. ex. cervidés, chevaux, chèvres, fruits et légumes, poissons
- Les approches peuvent différer selon les objectifs, par exemple :
 - Protection contre maladie endémique et/ou exotique
 - Réponse aux demandes des consommateurs et/ou gestion des risques

L'Autorité vétérinaire est responsable de l'approbation des matériels et équipements, de s'assurer que les identifiants sont uniques et utilisés conformément aux exigences du système d'identification des animaux

- Le matériel d'identification des animaux est approuvé par le ministre fédéral de l'agriculture
- Des critères de performance sont cités dans le règlement fédéral
- Les animaux sont identifiés avec un numéro unique basé sur la norme ISO – le code de pays ISO est « 124 » pour le Canada
- Une norme a été développée pour l'identification d'un groupe d'animaux



L'Autorité vétérinaire doit prévoir des procédures pour assurer l'identification et la traçabilité des animaux

Exigences réglementaires fédérales pour les productions bovine et ovine:

- Identification des animaux avant qu'ils ne quittent leurs lieux de naissance
- Remplacement des identifiants perdus ou endommagés
- Déclaration d'importations et d'exportations
- Déclaration d'abattage
- Déclaration de la réception d'une carcasse identifiée
- Registre des transactions aux encans d'animaux vivants
- Identification des animaux maintenue jusqu'à ce que la carcasse soit jugée propre à la consommation



Les exploitations dans lesquelles sont détenus des animaux doivent être identifiées et enregistrées

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de l'identification des exploitations agricoles et alimentaires, ce qui consiste à colliger les informations suivantes :
 - Lieu de l'exploitation à l'échelle d'un lot de terre
 - Type d'exploitation(s) sur le lot
 - Liste des espèces animales et produits agricoles retrouvés sur le lot
 - Nom et coordonnées de la personne ressource
- Identification unique des parcelles de terre
- Validation et mises à jour des données



Un système d'information doit être conçu conformément au champ d'application, aux critères de performance et aux résultats escomptés -- Accès aux informations

- Les données de traçabilité au Canada sont principalement colligées par l'Agence canadienne d'identification des bovins (CCIA) et Agri-Traçabilité Québec (ATQ)
- Saisie électronique des informations et centre d'appel pour la collecte d'informations non automatisée
- Entente entre ces organisations et l'Autorité vétérinaire (Agence canadienne d'inspection des aliments)
- Élaboration de directives nationales de gestion de l'information en cours



Les communications, la formation continue, les contrôles et vérifications, les audits et les réexamens doivent être considérées comme faisant partie intégrante du plan d'action

- Un plan de communication est élaboré par l'entremise du Comité consultatif industrie-gouvernements
- La formation et la sensibilisation des différents acteurs sont des éléments clés du succès
- Le développement d'un protocole d'évaluation et de vérification des systèmes de traçabilité est en cours
- Des exercices de simulations de flambée de maladie animale ont été conduits afin de vérifier l'efficacité des systèmes (p. ex. exercice Equinox de 2005)



Les éléments clés du succès

- L'établissement de partenariats entre les gouvernements et l'industrie est nécessaire dans le développement et l'implantation des systèmes de traçabilité au Canada :
 - Besoin des autres paliers de gouvernements pour assurer le cadre législatif et réglementaire
 - Besoin d'obtenir l'adhésion de tous les intervenants impliqués
- Le succès de la mise en œuvre repose sur les bénéfices obtenus sur chaque intervenant
 - Pour l'industrie, la réouverture des frontières pour le bœuf canadien
 - Pour les gouvernements, une meilleure efficacité dans le retraçage des animaux à risque
 - Confirmation de certaines informations tel que l'âge
- La vérification des systèmes, la gestion de l'information et la mise en application réglementaire sont essentiels pour assurer la crédibilité des systèmes



Perspectives

Canadiennes

- Poursuivre le développement dans le secteur porcin et aviaire
- Supporter la mise en œuvre du plan d'action canadien

Internationales

- Harmoniser les normes utilisées par les différents pays
- Faciliter l'échange de données et d'expertise entre les pays et les partenaires pour améliorer l'efficacité des systèmes
- Développer des projets pilotes internationaux





L'identification et la traçabilité animale au Canada



Gouvernements

Industrie



Remerciements

- Brian Evans, ACIA, Vétérinaire en chef du Canada
- Eric Aubin, ACIA, aide au développement de la présentation
- Collègues des gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie canadienne
- L'Organisation internationale des épizooties
- Le Comité scientifique sur l'identification et la traçabilité
- Les représentants de l'Argentine



Pour plus d'informations...

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Agence canadienne d'identification des bovins

www.canadaid.com/

Agri-Traçabilité Québec

www.agri-tracabilite.qc.ca

Gouvernement de l'Alberta

www.agric.gov.ab.ca

Can-Trace

www.can-trace.org

On-Trace

www.ontraceagrifood.com/



Merci / Thank you



Canada